



ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2016

portant application des articles L. 132-9-3-1 et L. 132-9-4
du code des assurances - LA MONDIALE PARTENAIRE - Exercice 2016

ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODES DES ASSURANCES : TABLEAU 1

	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à l'instruction/recherche par l'entreprise de l'assurance	NOMBRE D'ASSURES centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL en euros (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	MONTANT ANNUEL en euros des contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance
Année 2016	553	69	9 299 721 €	55	73 546 €

ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES : TABLEAU 2

	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 139-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 139-2-3 C.ass.)			MONTANT DES CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 C.ass.	
	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats
Année 2016	5 732 858 €	53	35	4 121 014 €	203	217	11 610 371 €	7 889 042 €	110